



JOURNANS
MAIRIE
01250 JOURNANS

Journans, le 05 juillet 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9

Etaient présents :

Mesdames Sylvie CHARVENET et Farida BALLEET

Messieurs André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Olivier AUDUC, Georges PUVILLAN, Jean-Claude BALLEET et Jacques VERMEULIN

Excusées : Mesdames Marie-Pierre CORDENOZ et Judicaëlle CEVASCO

Secrétaire de séance : Monsieur Georges PUVILLAN

L'ordre du jour est abordé.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL :

Depuis avril 2019, l'agent d'animation et l'Atsem effectuent le service de la cantine ensemble, ce qui fonctionne très bien. Afin de dégager les heures de l'Atsem, l'agent d'animation remonte les enfants à 13h15 à l'école et commence à mettre en place la sieste en attendant le retour de l'Atsem. Elle la remplace également à la garderie les mardi et jeudi.

Le conseil municipal valide la modification du tableau des emplois permanents afin d'inscrire le nouvel horaire du poste de l'agent d'animation à compter du 1^{er} septembre 2019. Le poste passe de 16.21/35^e à 21/35^e.

RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal se prononce sur la révision des tarifs communaux

Restaurant scolaire : à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

- Prix du repas passe de 4.19 € à **4.25 €**
- Prix du repas à partir du 4^e enfant passe de 3.32 € à **3.36 €**

Garderie : à compter de la rentrée scolaire 2019-2020

- La séance du matin passe de 2.33 € à **2.35 €**
- Garderie du soir de 1.46 € de l'heure à **1.47€**

CLARIÈRE DES PETITS-LAPINS :

Le maire donne lecture de la convention entre la CA3B et la commune concernant l'entretien de la clairière de Petits-Lapins. Le conseil municipal valide la convention et autorise le maire à la signer.

CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIÈRE :

Chau clim, notre prestataire actuel, arrête son activité concernant la maintenance des chaudières.

Ces prestations sont reprises par Engie Home Services.

Le forfait comprend 1 visite d'entretien annuel ainsi que les dépannages (déplacement et main d'œuvre, diagnostics inclus) comme précédemment pour Chau Clim.

La commune devra également fournir un DTA (diagnostic technique amiante) pour tous les immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997.

Le conseil municipal valide les devis d'Engie Home Services.

LOTISSEMENT « DOMAINE DU MOULIN » (DYNACITÉ)

Une association syndicale libre « Le Domaine du Moulin » doit être créée. La commune est concernée par cette ASL puisqu'elle possède un terrain. La réunion pour la création de cette ASL est fixée au lundi 8 juillet 2019 à 18h30 en salle de conseil.

Après en avoir débattu, il ressort de la discussion que les conseillers souhaiteraient que les VRD soient rétrocedés tout de suite à la commune pour que ceux-ci deviennent publics.

Le Maire propose de passer au vote.

Monsieur Georges Puvillan, travaillant à Dynacité ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, par 8 voix pour – 0 contre – 0 abstention, décide que les VRD du lotissement « Domaine du Moulin » soient rétrocedés à la commune et donne tout pouvoir au maire pour finaliser cette transaction.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite à une réunion avec la CA3B, il est envisagé d'harmoniser la durée de coupure de l'éclairage public des communes. Il est proposé de couper entre 23 heures et 5 h 30.

Depuis le 29/08/2015, la commune de Journans coupe l'éclairage de 0 h 30 à 6 heures.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de couper l'éclairage public de 23 h 30 à 6 heures. Un arrêté sera pris en ce sens et une demande sera faite auprès du SIAE afin de modifier les horloges.

CIMETIÈRE

Messieurs Jean-Claude Ballet, Denis Darmedru, Jacques Vermeulin et André Tonnellier travailleront sur l'élaboration du règlement du cimetière. Une fois celui-ci achevé, il sera présenté en conseil municipal pour validation.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES DÉCHETS

De nombreux déchets sont régulièrement déposés à côté des colonnes de tri. Il convient de réfléchir afin que ces dépôts sauvages s'arrêtent.

Dans un premier temps, il est appelé au civisme des citoyens de toutes les communes avoisinantes : quand les bennes sont pleines, ne pas laisser ses sacs à côté et de déposer ses objets volumineux à la déchèterie.

Des contrôles fréquents seront faits par les élus et l'agent communal.

RGPD :

Face à la complexité de cette mission et aux demandes formulées par les communes, la communauté d'agglomération propose aux communes de se saisir de ce dossier par le biais d'une prestation gratuite.

Un agent a été recruté à cet effet et, si la commune le souhaite, elle doit, dans un premier temps, missionner l'intéressée, puis officialiser, par délibération, la nomination de cette personne en tant que délégué RGPD pour la mairie.

Le conseil municipal valide la délégation de cette mission à l'agent recruté à cet effet au sein de la communauté d'agglomération, et autorise le maire à signer la lettre de mission correspondante.

URBANISME

DP 001 197 19 D 0013 – SERVIGNE Didier – 250, chemin des Grandes Vignes – agrandissement d'une avancée de toiture – dossier déposé le 29 mai 2019 - arrêté non opposition le 20/06/2019.

QUESTIONS DIVERSES

- **Panneaux solaires** : une rencontre avec Monsieur Lavigne du SIEA a eu lieu le 03/07/2019, afin de discuter de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture sud de la mairie et de l'atelier technique. Un dossier technique sera établi et présenté en conseil.
- **Vitraux de la chapelle Saint-Valérien** : suite à la séance du conseil municipal du 23 mai dernier, une rencontre a eu lieu avec l'association Les Amis de Saint-Valérien et l'association Sauvegarde Saint-Vincent concernant la réfection des vitraux de la Chapelle Saint-Valérien. Un courrier émanant de ces deux associations a été adressé au conseil municipal. Elles proposent de faire des recherches sur la création de ce vitrail, de valoriser le travail du maître verrier qui en a été le créateur, et d'aider financièrement la commune. Elles demandent l'accord du conseil pour présenter un dossier complet fin septembre 2019. Le conseil municipal valide cette demande.

Le maire lève la séance à 22 heures 15.

Le maire,

Gérard SEYZERIAT